



**Compte rendu du CEVU en tant que Commission Formation et Vie Universitaire**

**4 avril 2014**

**Présents ou représentés :**

**Collège A :** Mme Claudine Mélan, M. Jacques Lajarrige, M. Philippe Birgy, Mme Christine Mias (procuration à Myriam de Léonardis), Mme Myriam de Léonardis, M. Éric Foulon, M. Philippe Canguilhem.

**Collège B :** M. Patrice Bouyssières, M. Jean-François Camps (procuration à Françoise Duprat), M. Christian Valade (procuration à Philippe Birgy), M. Sébastien Rayssac (procuration à Anne Égéa), Mme Anne Égéa, M. Enrique Fraga.

**Collège IATOS :** Mme Sandra Cassagnaud, M. Michel Chandelier (procuration à Philippe Birgy), Mme Françoise Duprat, Mme Sophie Gosselin.

**Collège Étudiants :** M. Clément Daney, Mme Alexandra Neira, M. Damien Rénier, Mme Marion Pressé (jusqu'à 11h 50, procuration à Alexandra Neira), Mme Guenaelle Chaambany, M. Felipe Lucia Bayer Mats, Mme Élodie Cahuzac, Mme Mélissa Mansincal, M. Hugues Raynaud, M. Guillaume Frémont.

**Collège des personnalités extérieures :** Mme Élodie Tesson (procuration à Enrique Fraga), M. Jean-Pierre Margaix (procuration à Patrice Bouyssières), M. Michel Montagne (procuration à Patrice Bouyssières).

**Invités :** Mme Hélène Ricaud-Droisy, M. Christian Mange, M. Thierry Hénocq, Madame Dominique Auvergne, Mme Anne Hébraud, Mme Ingrid Charles, Mme Chantal Dallet, M. Ollivier Haemmerlé, M. Cédric Peyronnet, M. Jean Azéma, Mme Sarah Zuger, Mme Justine Boix.

**Excusée :** Mme Anne-Claire Rattat.

**Attachée de direction :** Mme Valérie Sanchou. Excusée.

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie Estrade.



La séance débute à 8h 50, le quorum étant atteint.

### . Information

- Un tour de table est effectué avec les étudiants élus aux élections aux Conseils centraux des 25 et 26 mars 2014. Justine Boix participe à la séance au titre de Vice-présidente étudiante.
- Patrice Bouyssières présente des excuses publiques aux membres du bureau CFVU suite à son absence au bureau du 28 mars 2014 due à un contretemps.
- Des membres d'UT2 Autrement demandent au Vice-président CFVU une explication sur l'absence de débat en CFVU sur le changement de nom de l'Université Toulouse II-Le Mirail en Université Toulouse - Jean Jaurès, ou UT2J.

Patrice Bouyssières rappelle que le Conseil Académique devait se prononcer sur le changement de nom le 13 mars 2014. Or, la discussion sur les champs Formation et Recherche a été longue, entraînant le report du débat sur le changement de nom de notre établissement à un prochain Conseil Académique. Entre-temps, La CR et le CA se sont positionnés. La CR a voté une motion dans laquelle elle « *déplore l'absence de tout débat démocratique* ». Patrice Bouyssières fait remarquer qu'aucune question sur le changement de nom de notre université n'a été posée en CFVU le 21 mars 2014. Par ailleurs, les syndicats ont pris position. Philippe Canguilhem s'interroge sur l'urgence pour le CA de rendre sa décision le 25 mars. Nous sommes confrontés à un déficit de démocratie. Il estime que ce n'était pas aux conseillers de lancer le débat en CFVU.

Enrique Fraga souligne que le changement de nom a des implications financières que nous ne connaissons pas. Françoise Duprat abonde dans ce sens. La charte graphique vient d'être modifiée et il va falloir la changer de nouveau. Quel coût pour notre université à l'heure des économies qui nous sont imposées ? Françoise Duprat s'élève contre la manière dont le dossier a été conduit.

- Patrice Bouyssières donne aux conseillers une information relative aux champs Formation et Recherche.



Un périmètre à 4 champs a été adopté en Conseil Académique : SHS, ALLP, « Mathématiques, Informatique et Technologies », Psychologie. La Psychologie demande une révision du vote et du périmètre. Elle demande à intégrer SHS et propose un périmètre à 3 champs. Les champs Formation et Recherche en 4 champs semblent très insatisfaisants pour CLESCO puisque cette Ecole Doctorale se retrouve impliquée dans les 4 champs et que son unité même semble remise en question. Les Sciences du Langage demandent à présent à rejoindre le champ SHS. La Psychologie, qui avait déposé une motion, est moins inquiète vis-à-vis d'une éventuelle restructuration ultérieure car celle-ci ne se fera pas contre les acteurs. La discussion sur les champs sera reprise en Conseil Académique le 18 avril 2014, en lieu et place de la CFVU. Claudine Mélan précise que la motion de l'UFR de Psychologie exprimait l'inquiétude de ne pouvoir rendre compte de la lisibilité de nos formations et de nos diplômes. Patrice Bouyssières indique que si la constitution des champs pour l'évaluation AERES est une activité a priori indépendante du périmètre des UFR, en contrepartie, si des accords de restructuration sont trouvés, il sera possible de les mettre en oeuvre. Ils nécessiteront sûrement un grand nombre de réunions, de réflexions, de coopérations.

## 1. Validation du compte rendu de la CFVU du 21 mars 2014

Claudine Mélan rappelle la modification demandée dans le relevé de décisions relative au contrôle continu intégral. Celui-ci est un des chantiers à mener par la CFVU. Patrice Bouyssières indique que la CPU s'est saisie de la question sans aboutir au consensus.

Anne Hébraud regrette que le CA n'ait pas voté le calendrier universitaire alors qu'il s'agit là d'une urgence. Le vote est reporté au 22 avril 2014. Il s'ensuit des problèmes d'organisation, des conséquences pour les évaluations notamment.

La CFVU approuve à la majorité le compte rendu de la CFVU du 21 mars 2014.

Votants : 28  
Abstention : 1  
Pour : 27

## 2. DTICE

Présentation Ollivier Haemmerlé et Cédric Peyronnet.

### ➤ Validation des labellisations TICE'Qual

Ce point a été présenté en CFVU le 21 mars par Laurent Lagriffoul et Cédric Peyronnet.

Un comité d'évaluation ad hoc de la DTICE qui s'est tenu fin février propose cette année à la CFVU de valider la labellisation de 16 UE balisées SED. La commission a pris en compte plusieurs facteurs ou dimensions pour effectuer cette proposition.

La première dimension est celle de l'utilisation par l'enseignant des outils mis à disposition. Un cahier des charges a été mis en place sur les 2 niveaux de labellisation (niveau transmissif et niveau collaboratif). La deuxième dimension est celle de l'usage des outils : savoir si l'outil est vraiment utile à l'étudiant. La troisième dimension est celle de la plus-value du numérique pour la pédagogie.

À la question d'Anne Égéa sur le rythme des labellisations, Cédric Peyronnet répond que la labellisation se fait UE par UE, l'évaluation semestre par semestre. Claudine Mélan relate des incompatibilités des outils techniques (problèmes de téléchargement) rencontrés sur le « chat » mis en place pour une UE de L3 de psychologie pour laquelle la labellisation n'a pas été demandée. Outre un accompagnement à la prise en main des outils, Cédric Peyronnet indique que la DTICE se tient à disposition pour ce genre de problèmes. Pour répondre à la question de Philippe Canguilhem qui désire savoir s'il est possible d'élargir le dispositif aux UE en présentiel, Ollivier Haemmerlé indique que c'est envisageable, au choix de l'enseignant, de demander la labellisation ou non. C'est un problème à la fois didactique et politique qu'il faut trancher.

Hélène Ricaud-Droisy estime qu'il faut un temps de réflexion et établir des priorités pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques d'enseignement-apprentissage *via* la labellisation, dans le cadre d'un travail rénové, peut-être avec la mise en place d'une nouvelle offre de formation au moment du contrat 2016-2020. Ce temps de réflexion permettra d'évaluer les impacts pour la DTICE mais encore sur le volet financier.

Enrique Fraga se réjouit du dispositif et voit tout l'intérêt de l'élargir au-delà des UE SED. Dans les filières à forts effectifs, la labellisation TICE'Qual serait un appel d'air. Il faut encourager une ouverture progressive parce que c'est l'avenir.



Ollivier Haemmerlé pose la question de la rémunération des enseignants en mode hybride (présentiel + enseignement à distance). La CPU s'interroge sur la pertinence d'un cadre national ou bien de laisser la rémunération des heures à la discrétion de chaque établissement. À L'UT2J, on pourrait prendre la décision du maintien de la rémunération des heures en présentiel dans le service des enseignants qui dispense des formations en virtuel.

Claudine Mélan encourage à son tour la participation à ce type de dispositifs qui nécessitent beaucoup d'engagement. La Psychologie a utilisé le « chat » après les regroupements du SED et les étudiants en étaient ravis.

Ollivier Haemmerlé préconise une utilisation simplifiée de l'outil.

Patrice Bouyssières propose de reprendre le débat lors d'une prochaine CFVU.

La CFVU approuve à la majorité les labellisations TICE'Qual.

Votants : 28  
Abstention : 1  
Pour : 27

➤ **MOOC – FUN UT2 : introduction à la réalité de la psychologie à l'université**

Ce point a été présenté en CFVU le 14 février 2014 par Ollivier Haemmerlé et Laurent Lagriffoul.

Ollivier Haemmerlé rappelle qu'un premier projet de MOOC (Massive Open Online Courses) avait été présenté que l'on pourrait appeler le semestre 0 de la psychologie et sur lequel il faut à présent que la CFVU se prononce. Nous pourrions aller plus avant si nous obtenons les financements. Il importe en outre de définir une politique des MOOCs à l'UT2J.

Une courte présentation de FUN – France Université Numérique - est faite par Cédric Peyronnet à l'intention des étudiants nouvellement élus.

Le projet MOOC – FUN UT2 : introduction à la réalité de la psychologie à l'université a été conçu pour les étudiants qui s'inscrivent en L 1 de psychologie sans en avoir une idée précise. L'un des objectifs principaux est d'éviter l'échec en L1 mais aussi de susciter des vocations. L'ouverture du MOOC est envisagée en décembre 2014. Il a le soutien du MESR.



Philippe Canguilhem attire l'attention sur le « M » de « Massive ». Le MOOC doit s'adresser au plus large public possible et ne pas seulement servir de propédeutique à un L1 de psychologie. Ollivier Haemmerlé précise que le MOOC est destiné à l'ensemble des étudiants de L1.

D'autres demandes de MOOCs ont été faites au sein de l'université, cela induit la définition d'un cadre spécifique à notre établissement. Il faut réfléchir sur des principes philosophiques, techniques et financiers. Des appels à projets ont été lancés à fin de financements : FUN, UOH par exemple. Le financement est compris dans une fourchette allant de 35 000 € à 45 000 €.

Patrice Bouyssières propose à la DTICE de lister les principes ainsi que la méthode qui seront examinés lors d'une prochaine CFVU. Ollivier Haemmerlé aspire à ce que les MOOCs servent de vitrine aux domaines pour lesquels nous avons une certaine forme d'excellence. Il faut surtout éviter la philosophie anglo-saxonne qui vise à créer des MOOCs de manière à assécher le vivier des universités ou à faire de la sélection.

Pour Hélène Ricaud-Droisy, les composantes doivent être associées à la réflexion.

Enrique Fraga émet l'idée d'une procédure pour déterminer les MOOCs qui seront ouverts chaque année.

Jacques Lajarrige aurait souhaité que la procédure soit fixée avant le vote de la CFVU car on se condamne à des réactions au coup par coup.

Patrice Bouyssières pense qu'il n'est pas inintéressant d'avoir une action avant les principes, d'autant que le cadre existe puisque les MOOCs sont une injonction du MESR.

Ollivier Haemmerlé répond que la DTICE a fait un appel à propositions, « InnovaNum », diffusé dans les UFR de notre établissement et à partir duquel nous proposons le MOOC de psychologie. L'objectif est bien d'arriver à une procédure pensée collectivement.

Le diaporama présenté en séance sera adressé aux conseillers.

La CFVU approuve à la majorité le projet MOOC – FUN UT2 : introduction à la réalité de la psychologie à l'université, sous réserve de financements suffisants.

Votants : 28  
Abstention : 2  
NPPV : 1  
Pour : **25**

### 3. Composition de la CFVU

#### ➤ Validation de la composition de la CFVU à 40 membres

Suite à la loi ESR du 22 juillet 2013 la COPIL de l'UT2J indique :

« Selon l'article L712-6 (**1 modification prévue par la loi**), la **CFVU** comprend **de 20 à 40 membres ainsi répartis** :

1° **De 75 à 80 %** de représentants des enseignants-chercheurs et enseignants, d'une part, et des étudiants, d'autre part, les représentations de ces deux catégories étant égales et la représentation des personnes bénéficiant de la formation continue étant assurée au sein de la deuxième catégorie ;

2° **De 10 à 15 %** de représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service ;

3° **De 10 à 15 %** de personnalités extérieures, dont au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire (nouveauité). »

|             |                       |           |           |                      |                      |           |
|-------------|-----------------------|-----------|-----------|----------------------|----------------------|-----------|
| <b>CFVU</b> | EC + usagers à parité | 75 à 80 % |           | <del>15</del>        | <del>15</del>        | 16        |
|             | BIATSS                | 10 à 15%  |           | <del>2</del>         | <del>3</del>         | 2         |
|             | P. ext                | 10 à 15%  |           | <del>3</del>         | <del>2</del>         | 2         |
|             | <b>TOTAL</b>          |           | <b>20</b> | <del><b>20</b></del> | <del><b>20</b></del> | <b>20</b> |

|                       |           |           |           |           |                      |                      |           |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------------|----------------------|-----------|
| EC + usagers à parité | 75 à 80 % |           | 30        | 30        | <del>31</del>        | <del>31</del>        | 32        |
| BIATSS                | 10 à 15%  |           | 4         | 6         | <del>4</del>         | <del>5</del>         | 4         |
| P. ext                | 10 à 15%  |           | 6         | 4         | <del>5</del>         | <del>4</del>         | 4         |
| <b>TOTAL</b>          |           | <b>40</b> | <b>40</b> | <b>40</b> | <del><b>40</b></del> | <del><b>40</b></del> | <b>40</b> |

|                       |           |  |               |               |               |    |
|-----------------------|-----------|--|---------------|---------------|---------------|----|
| EC + usagers à parité | 75 à 80 % |  | <del>23</del> | <del>23</del> | <del>23</del> | 24 |
| BIATSS                | 10 à 15%  |  | <del>3</del>  | <del>4</del>  | <del>3</del>  | 3  |



Patrice Bouyssières rappelle les 2 tendances qui ont présidé : 1) celle d'une forte représentativité des conseillers CR et CFVU en Conseil Académique plénier, soit 40 membres dans chaque Commission; 2) une tendance pour un Conseil Académique plénier resserré avec une faible représentativité des étudiants et des BIATSS (cf. commentaire et tableau ci-dessus).

Enrique Fraga, membre du COPIL, et en tant qu'élu syndical, est pour pousser au maximum la démocratie au sein de l'Université. Si on applique la loi telle quelle, les étudiants et les BIATSS seront sous-représentés tandis que les personnalités extérieures auront une importance énorme. La loi favorise aussi les enseignants-chercheurs. Enrique Fraga soutient la proposition à 40 membres.

Patrice Bouyssières souligne l'intérêt d'avoir une représentativité large.

Pour Enrique Fraga, il est souhaitable pour l'équilibre du Conseil Académique plénier que chaque Commission siège à égalité de membres.

Françoise Duprat rappelle que selon le dernier bilan social, les BIATSS à l'UT2J représentent 41 % des effectifs personnels, la part des enseignants est de 59 %. Les conseillers doivent faire un apprentissage d'élu mais la situation est compliquée quand la représentativité est faible. Il faut avoir un sentiment collectif. Il n'est pas facile pour les BIATSS de se faire entendre.

Justine Boix, membre du COPIL, précise que l'UNEF se prononcera aussi pour une représentativité significative des étudiants, donc pour une composition à 40 membres.

Philippe Canguilhem pense qu'il faut encourager la plus forte représentativité des BIATSS, cependant il apparaît à UT2 Autrement qu'il est difficile de faire travailler un Conseil Académique plénier à 80 membres au risque qu'il devienne juste qu'une chambre d'enregistrement. Une composition entre 20 et 40 membres pourrait être envisagée pour le Conseil Académique plénier uniquement.

Patrice Bouyssières souligne que, malgré une première séance où le quorum n'a pas été atteint, depuis, le Conseil Académique plénier fonctionne plutôt bien à 80 membres. Le Conseil Académique plénier n'est pas décisionnel. Il est aussi intéressant de poser la question du rôle des présidents du Conseil Académique et du CA. Il y aura contre-pouvoir. Mais cela peut-il vraiment bien fonctionner ? Il y aura probablement des blocages.

Pour Enrique Fraga, l'Université a décidé de renforcer la CR et la CFVU. Le Conseil Académique plénier ne devrait pas se réunir souvent. Il prendra des décisions en formation restreinte.



Pour Françoise Duprat, il importe de participer aux séances du Conseil Académique plénier. La question du quorum se posera quel que soit le nombre de membres. Il serait intéressant de savoir combien de procurations seront nécessaires pour atteindre le quorum.

Claudine Mélan souligne l'importance d'avoir une représentativité de toutes les sensibilités et de toutes les catégories de personnels.

Philippe Canguilhem appuie l'idée qu'il faut tendre vers le maximum de 15 % de BIATSS au sein de la CFVU, soit 6 BIATSS.

La CFVU approuve à la majorité la composition de la future CFVU à 40 membres.

Votants : 28  
Abstention : 4  
Pour : 24

#### 4. Vie Universitaire et Culture (VUC)

##### ➤ Proposition de prise en charge, sur le FSDIE, de la dette du foyer Etoupsy

Présentation Christian Mange.

Le foyer Etoupsy (UFR de Psychologie) a contracté une dette de 654,62 € auprès de la Fédération : La Ligue de l'enseignement auprès de laquelle des volontaires civiques portaient des projets de l'association entre 2009 et 2011. La nouvelle équipe Etoupsy a pris connaissance de cette dette en janvier 2014. Pour effacer la dette, il est proposé que celle-ci soit prise en charge sur le FSDIE dans la mesure où nous avons des reliquats.

Mélissa Mansincal, élue APIEM (Association pour les Initiatives Étudiantes du Mirail) et actuelle présidente du foyer Etoupsy, informe les conseillers que l'association paye une partie de l'assurance couvrant les volontaires civiques - ce qui permet une contribution financière de la part de l'association -, l'État prenant à sa charge l'autre partie. Etoupsy avait engagé des étudiants pour participer au Forum des métiers organisé par La Ligue de l'enseignement. Les derniers bureaux de l'association ont décidé de payer leurs factures et non celles de plusieurs années en arrière. La dette n'est pas sur le compte bancaire de l'association mais auprès de La Ligue de l'enseignement.



Élodie Cahuzac, élue APIEM et trésorière d'Etoupsy, précise que les volontaires civiques ont essayé de rembourser progressivement la dette qui s'élevait initialement à plus de 2 100 €. Les volontaires civiques ont continué à prendre une assurance auprès de la Ligue de l'enseignement, ce qui a augmenté la dette de 80 à 100 € à chaque fois. L'association ne dispose pas de fonds suffisants pour apurer la dette.

La CFVU approuve à la majorité la proposition de prise en charge, sur le FSDIE, de la dette du foyer Etoupsy.

Votants : 28  
NPPV : 2  
Pour : 26

## 5. Formation, Orientation, Insertion (FOI)

### ➤ Bilan – Autoévaluation AERES

Hélène Ricaud-Droisy fait un état des lieux des 2 sous-groupes dont elle a la charge :

- ✓ D2SG2 : la politique de formation initiale et continue (en collaboration avec Patrice Bouyssières)
- ✓ D3SG1 : les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle

L'AERES est structurée en 3 sections : Établissement – Formation - Recherche  
6 domaines ont été définis à l'intérieur des sections qui cadrent avec la nouvelle organisation des documents de l'AERES dont un qui s'appelle « La recherche et la formation » dont font partie les sous-groupes précédemment cités. Il s'agit de faire le bilan et l'autoévaluation de ce qui a été présenté dans le projet d'établissement 2011-2015. Les premiers éléments de ce bilan et de cette autoévaluation sont à transmettre le 14 avril 2014. Nous devons tenir compte des points forts, des points faibles et des recommandations qui avaient été soulignés lors de la précédente autoévaluation, et indiquer des perspectives d'évolution. Hélène Ricaud-Droisy donne lecture des membres des sous-groupes. La partie Établissement, tous groupes confondus, ne pourra pas excéder 60 pages. Un système d'annexes sera mis en place pour les 2 sous-groupes. Des réunions ont lieu régulièrement. Choix a été fait de conserver la structuration des documents de l'AERES pour une meilleure lecture par celle-ci. Il



sera nécessaire de faire des liens avec les sous-groupes Relations Européennes et Internationales, Politique de partenariat, Lien formation et recherche, afin d'avoir une cohérence d'ensemble, notamment avec la note introductive.

Françoise Duprat souhaiterait un tableau des déclinaisons des sections, domaines et sous-groupes.

Un tableau existe sur la section Formation pour la partie Champs et pour la partie Formation qu'Hélène Ricaud-Droisy pourra diffuser. Un autre tableau est en cours d'élaboration, il sera demandé qu'il soit à son tour diffusé.

Patrice Bouyssières énumère les sous- groupes auxquels il participe :

- Lien formation – recherche
- Documentation
- Vie étudiante\*
- Stratégie et gouvernances (plusieurs déclinaisons)

Il s'agira de produire *in fine* des éléments de prospective.

Il est rappelé que l'AERES va devenir le Haut Conseil pour l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Le projet d'établissement pour le prochain quinquennal se fera en lien avec la DGESIP.

### ➤ **Présentation par la Formation Continue : création d'un centre de bilan des compétences (CBC)**

Présentation Jean Azéma et Sarah Zuger.

Jean Azéma rappelle l'historique du projet qui a fait l'objet de passages dans les instances comme la Commission FOI. Il est à noter que le projet était inscrit à l'origine dans le centre universitaire de consultations psychologiques qui devait être créé à l'UFR de Psychologie mais qui a été abandonné depuis environ 2 ans. Le CBC relève nécessairement du Service de la Formation Continue avec un ancrage au Département de la Psychologie du Travail dans la mesure où un psychologue de la spécialité doit être présent dans la structure. L'exigence de la Formation Continue est d'être sous label universitaire. Le CBC est une action interne à la formation continue et à la



formation tout au long de la vie, par conséquent avec des adultes en reprise d'études, validation d'acquis, DAEU. Le CBC est un élément fort de l'accompagnement professionnel des personnes en reprise d'études comme l'a souligné l'audit fait en 2010. Ceci justifie l'adossement au Département de Psychologie du Travail avec lequel le dossier a été monté en intégralité. Le dossier a été instruit techniquement et est accompagné d'une charte d'éthique entérinée par l'UFR de Psychologie. Il doit à présent passer l'étape des organismes d'agrément (numéro d'agrément attribué nécessairement à un organisme de formation continue) en mai ou juin pour une ouverture en septembre 2014. L'idée est de faire de l'UT2J le premier prestataire universitaire du bilan de compétences de la Région Midi-Pyrénées, le plus proche se trouvant à Montpellier. C'est un élément fort d'une politique d'établissement de formation continue. Une fois ouvert, rien n'empêche le CBC de s'élargir aux composantes des autres universités de la région.

Patrice Bouyssières a indiqué en introduction la volonté du Département des Sciences de l'Éducation et de la Formation d'être associé au dispositif, ayant participé à un précédent projet de ce type et proposant, de plus, un Master 2 « Métiers et pratiques du développement professionnel ». Une lettre du Directeur du Département des Sciences de l'Éducation et de la Formation en ce sens est parvenue au Vice-président CFVU et au Directeur du Service de la Formation Continue le 1<sup>er</sup> avril, soit après la réunion de la Commission FOI et juste avant la séance de la CFVU. S'il est légitime d'associer au projet le Département des Sciences de l'Éducation et de la Formation, il est dommage, pour Jean Azéma, que la demande n'ait pas été formulée plus tôt. Il y a urgence du calendrier et tout report va finir par faire enterrer le projet. Le projet est quand même évolutif.

Le Directeur du Département des Sciences de l'Éducation et de la Formation a souligné un certain nombre de points qu'il souhaite voir indiqués dans le projet présenté aujourd'hui mais ces points n'ont pu être, de fait, examinés par la Commission FOI. Hélène Ricaud-Droisy souligne que l'UFR de Psychologie n'a pas été consultée. Il convient que le Directeur du Département des Sciences de l'Éducation et de la Formation transmette sa requête aux instances. Il sera nécessaire de rencontrer le Département des Sciences de l'Éducation et de la Formation mais, dans cette attente, il nous incombe de nous prononcer aujourd'hui sur le projet tel que présenté par le Service de la Formation Continue. Françoise Duprat note que le projet est présenté en avril 2014 alors qu'il est en cours de montage depuis 2010. Elle accepte de



voter sur le principe de la création du CBC à l'UT2J mais souhaite que les conseillers puissent examiner tranquillement le dossier.

Claudine Mélan souligne que le projet s'adosse unique au Département de Psychologie du Travail alors que le CBC est pluridisciplinaire : Sciences de l'Éducation et de la Formation, Sociologie, etc. Il faudrait peut-être mentionné dans le projet « les formations qui participent... ».

Jean Azéma fait remarquer que l'agrément pourrait ne pas être accordé si la référence au Département de Psychologie du Travail disparaissait. Il se propose d'être un médiateur entre toutes les parties prenantes pour faire évoluer le projet et participer à la richesse du CBC.

Patrice Bouyssières regrette les questions de personnes qui émergent à travers le projet de création du CBC à l'UT2J. Nous avons une visée politique à atteindre et nous devons veiller à n'exclure personne. Il faut également penser à la préprofessionnalisation des étudiants de Master, tels ceux des Sciences de l'Éducation et de la Formation.

À la question du financement du CBC, Jean Azéma répond que les actions formation continue sont en autofinancement. Le budget prévisionnel montre qu'il n'y a pas de difficultés de ce côté-là.

Myriam de Léonardis appuie la démarche d'ouverture et l'idée d'un projet évolutif mais refuse que le texte travaillé par les collègues de la Formation Continue et de la Psychologie du Travail soit modifié.

Jean Azéma rappelle que les Départements ne sont pas le CBC mais bien le Service de la Formation Continue.

Sarah Zuger informe les conseillers que le dossier d'agrément doit être déposé au mois de juillet au plus tard. Ce dossier doit mentionner l'ensemble des ressources du CBC (DOSI, Formation Continue, composantes et partenaires des composantes). Le dossier sera présenté en l'état.

Le Vice-président de la CFVU soumet deux propositions de vote :

1°) La CFVU est favorable à la majorité au projet de création d'un centre de bilan de compétences au sein de l'UT2J tel qu'il a été présenté en Commission FOI.

Votants : 28  
NPPV : 4  
Pour : 24



2°) La CFVU demande au Service de la Formation Continue et à sa direction d'agir pour une ouverture de l'ensemble des activités de ce centre de bilan de compétences en direction de toutes les composantes qui ont des compétences pertinentes en général et en particulier au Département des Sciences de l'Éducation et de la Formation qui en a fait la demande.

Votants : 28  
NPPV : 1  
Pour : 27

### Questions diverses

Enrique Fraga informe les conseillers qu'un schéma pluriannuel sur le handicap, inscrit dans la loi ESR du 22 juillet 2013, sera présenté en juin 2014 à la Commission FOI, au Conseil Académique et au Conseil d'Administration.

La séance est close à 12h 03.

Patrice BOUYSSIÈRES

Le Vice-Président du Conseil des Etudes  
et de la Vie Universitaire

Patrice BOUYSSIÈRES